

BRÉSIL

Date des élections: 15 novembre 1986

But de la consultation

Renouvellement de tous les sièges de la Chambre des députés et des deux tiers (49)* de ceux du Sénat, à l'échéance normale du mandat de leurs membres.

Caractéristiques du Parlement

Le Congrès national, Parlement bicaméral du Brésil, se compose du Sénat fédéral et de la Chambre des députés.

Le Sénat comprend 72 membres**, élus pour 8 ans à raison de 3 pour chacun des 23 Etats du pays et le District fédéral et renouvelables alternativement par tiers (soit 24 sénateurs) et par deux tiers (soit 48) tous les 4 ans.

La Chambre des députés se compose de 487 membres**, élus pour 4 ans. Le nombre des députés auxquels a droit chaque Etat est fonction du nombre d'habitants que compte cet Etat, mais ne peut être inférieur à 6. Chaque territoire fédéral élit 2 députés (à l'exception du Territoire de Fernando de Noronha).

Système électoral

Soit électeurs les citoyens âgés de 18 ans révolus et inscrits sur les listes électorales de la circonscription où ils résident; toutefois ne peuvent être inscrits sur ces listes les aliénés, les détenus, les individus qui n'ont pas la pleine jouissance de leurs droits politiques, ainsi que les membres des forces armées d'un grade inférieur à celui de sergent.

Les listes électorales sont établies au niveau municipal et sont révisées avant chaque élection. Le vote est obligatoire et l'abstention est sanctionnée par une amende.

Sont éligibles au Congrès les Brésiliens de naissance, ayant la pleine jouissance de leurs droits politiques et appartenant à l'un des partis politiques officiels du pays. Les candidats à la Chambre des députés doivent en outre être âgés de 21 ans révolus et résider dans l'Etat où ils se présentent aux élections, tandis que les candidats au Sénat doivent avoir au moins 35 ans. Les cas d'inéligibilité sont déterminés par des lois spécifiques. Le mandat parlementaire est incompatible avec diverses fonctions, parmi lesquelles un certain nombre de fonctions publiques importantes, civiles ou militaires, et certains postes dans des entreprises publiques ou semi-publiques.

* Les deux tiers du Sénat correspondent à 48 membres, mais en 1986, 49 sièges ont été pourvus car le District fédéral élit ses trois sénateurs pour la première fois.

** Voir section *Evolution parlementaire*, p. 7.

Les 487 députés des 23 Etats du Brésil sont élus au scrutin de liste. Les sièges sont répartis proportionnellement entre les listes, selon la méthode de la plus forte moyenne; puis les sièges remportés par chaque liste sont attribués aux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages préférentiels.

Pour les élections au Sénat, le scrutin est également majoritaire, chaque électeur votant pour deux candidats lorsqu'il s'agit de renouveler deux tiers des sièges du Sénat, et pour un candidat (comme pour les élections de 1986), si un tiers des sièges sont à pourvoir.

En cas de vacance d'un siège en cours de législature, il est fait appel à l'un des suppléants élus en même temps que les membres du Congrès. S'il n'y a pas de suppléant disponible et si la vacance se produit plus de 15 mois avant l'échéance du mandat parlementaire du titulaire, il est procédé à une élection partielle.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Les élections générales de 1986 étaient les premières depuis le retour à un régime civil en mars 1985. Leur date a été fixée le 23 octobre 1985.

Le jour de la consultation, le parti centre-gauche au pouvoir, c'est-à-dire le Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB), dirigé par M. Ulysses Guimaraes, a remporté la victoire d'une manière imposante, obtenant la majorité absolue dans les deux Chambres élargies, tandis que le Parti du front libéral (PFL), parti conservateur associé dans l'alliance démocratique au pouvoir, a essuyé certains échecs, en particulier dans les élections simultanées des gouverneurs. Les partis de gauche n'ont en général enregistré aucun succès. Les résultats ont été interprétés comme un vote de confiance du Gouvernement à l'égard du Président de la République, M. José Sarney, et en particulier de sa stratégie économique anti-inflationniste (le «plan Cruzado», mis en place en février 1986) et de ses programmes sociaux.

Le nouveau Congrès composé de 559 membres devait jouer le rôle d'Assemblée constituante dont la tâche serait avant tout de rédiger une nouvelle Constitution*. Cette Assemblée a été convoquée pour la première fois le 1^{er} février 1987.

* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 7.

Données statistiques

*1. Résultats du scrutin et répartition
des sièges au Congrès*

Nombre d'électeurs inscrits	69 000000	(environ)
Votants	85%	(environ)

Formation politique	Nombre de sièges		
	Chambre des députés	1986	Sénat Total
Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB)	260	39	46
Parti du front libéral (PFL)	118	7	15
Parti démocratique social (PDS)	33	2	5
Parti démocratique des travail- leurs (PDT)	24	1	2
Parti travailliste brésilien (PTB)	17		1
Parti du travail (PT)	16		
Parti libéral (PL)	6		1
Parti démocrate chrétien (PDC)	5		1
Parti communiste brésilien (PCB)	3		
Parti communiste du Brésil (PC do B)			
Parti socialiste brésilien (PSB)	1		1
Parti social chrétien (PSC)	1		
	<u>487*</u>	<u>49</u>	<u>72~</u>

* Huit sièges de plus depuis les élections précédentes.
 ** Trois sièges de plus depuis les élections précédentes.

2. Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Sénat	Chambre des députés
Hommes	72	461
Femmes	-	26
	72	487